

**COMMUNE DE
BAR**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : L'An deux mil vingt-quatre, le 29 mai 2024 à 19 h 00
- en exercice : 10 **le Conseil Municipal de BAR dûment convoqué,**
- présents : 06 **s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous**
la présidence de M. Jean-Jacques BOSSOUTROT,
Maire de la Commune.

date de la convocation du Conseil Municipal : le 22/05/2024
Date d'affichage : 30/05/2024

PRESENTS : MM. BOSSOUTROT – CUEILLE — PARBAUD - CAUQUOT —
Mmes SOLEILHAVOUP - URLI
ABSENTS : M BASSO – me M. BASSET (Pouvoir M. BOSSOUTROT –
EXCUSES MARLIAC - PLANADE —
Secrétaire : Mme URLI

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente.

Secrétaire de Séance : Nadine URLI

**Création d'un emploi permanent multigrade au poste de secrétaire général de
mairie des communes de moins de 2000 habitants à temps complet**

Le Maire explique : Suite à la revalorisation du métier de Secrétaire de mairie par la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023, la dénomination devient « Secrétaire Général de Mairie » et les règles d'évolution du poste sont revues pour tendre à supprimer les catégories C d'ici 2028.

En prévision du départ à la retraite de la secrétaire actuelle au 1^{er} janvier 2025, il est nécessaire d'anticiper le nouveau poste à pourvoir en respectant la nouvelle réglementation.

L'assemblée délibérante sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide :

De créer au tableau des effectifs à compter du 1^{er} novembre 2024 un emploi permanent de secrétaire général de mairie, à temps complet (35 heures hebdomadaires) :

- ▶ **De catégorie hiérarchique B** aux grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux soit les grades suivants :
 - Rédacteur

- Rédacteur principal de 2^e classe
 - Rédacteur principal de 1^{re} classe
- ▶ **Et de catégorie hiérarchique C** aux grades d'avancement du cadre d'emplois des adjoints administratifs soit les grades suivants :
- Adjoint administratif principal de 2^e classe
 - Adjoint administratif principal de 1^{re} classe

D'autoriser le maire, le cas échéant à pourvoir cet emploi permanent par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L332-8 7^e.

Sa rémunération sera calculée par référence à l'indice brut compris entre l'indice brut afférent au 1^{er} échelon et l'indice brut du dernier échelon de l'échelle du grade de recrutement.

Bail commercial pour le restaurant communal

Le Maire rappelle : Que la SARL THOLINE représentée par Monsieur Thomas CEAUX et Madame Pauline GANE gère le restaurant communal situé au 8 rue du Puy de l'Hérène à Bar depuis le 12 juin 2023.

Il avait été établi un bail dérogatoire d'un an qui se termine le 11 juin 2024 selon la délibération du 17 mai 2023 n° 2023 05 20.

Le Maire propose : A la demande des gérants qui souhaitent continuer leur activité, d'établir un bail commercial.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **De conclure un bail commercial** pour la gérance du restaurant communal avec la SARL THOLINE à compter du 12 juin 2024 auprès de MCM Consult (Frais à la charge du preneur).
- **De fixer le montant du loyer à 300.00 € par mois**, payable le 5 de chaque mois.
- **De maintenir la mutation de la licence IV** dont la commune est propriétaire, au nom de la SARL THOLINE et de ne pas demander de dépôt de garantie, celui-ci ayant déjà été versé lors du bail dérogatoire.

Choix des entreprises – Rénovation énergétique mairie et salle du Conseil

Le Maire rappelle : Des travaux de rénovation énergétique ont été programmés par

délibération n° 2023 11 34 du 29 novembre pour la partie Mairie et Salle du Conseil Municipal.

Après examen des propositions et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Arrête le choix des entreprises comme suit :

Lot 1 : Entreprise CHEZE.....	53 004.00 €
Lot 2 : Entreprise GOURSAT	11 739.73 €
Lot 3 : Entreprise GOURSAT	2 832.00 €
Lot 4: Entreprise VACKIER DELBOS	25 934.56 €
Lot 5 : Entreprise TL ELEC 19	537.60 €

Le montant total du **marché de travaux** s'élève à : **78 373.24 € HT** soit **94 047.88 € TTC**

· **Approuve** le montant de la maîtrise d'œuvre : Vincent Souffron, architecte : soit **8 621.05 € HT – 10 345.26 € TTC**

- Arrête le **montant total de l'opération** à : **86 994.29 € HT**, soit **104 393.14 € TTC**.

Choix des entreprises - rénovation énergétique salle polyvalente et combles

Le Maire expose : Monsieur le Maire rappelle que des travaux de rénovation énergétique ont été programmés par délibération n° 2024 01 03 du 24 janvier 2024 pour la partie ancienne de la salle polyvalente ainsi que des combles.

Entendu ces explications, après examen des propositions et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Arrête le choix des entreprises comme suit :

Lot 6 : Entreprise CHEZE.....	25 724.40 €
Lot 7 : Entreprise GOURSAT	8 817.60 €
Lot 8 : Entreprise VACKIER DELBOS.....	19 530.50 €
Lot 9 : Entreprise TL ELEC 19	913.92 €

Le montant total du **marché de travaux** s'élève à : **45 822.02 € HT** soit **54 986.42 € TTC**

·**Approuve** le montant de la maîtrise d'œuvre : Vincent Souffron, architecte : soit **5 040.42 € HT – 6 048.50 € TTC**

- Arrête le **montant total de l'opération** à : **50 862.44 € HT**, soit **61 034.92 € TTC**.

Mise en place du bureau pour les élections européennes du 9 juin

Le Président : Jean-Jacques BOSSOUTROT

Le Vice-Président : Michel CUEILLE

Les assesseurs : Bastien BASSET (Matin)

Ludovic PLANADE (Après-Midi)

Patrick CAUQUOT (Matin)

Bernadette SOLEILHAVOUP (Après-Midi)

Les assesseurs suppléants : Daniel PARBAUD (Matin)

Sébastien MARLIAC (Après-Midi)

Michaël BASSO (Après-Midi)

Secrétaire de séance : Nadine URLI

Moyen de communication entre la commune et les habitants

Discussion reportée à la prochaine réunion.

Questions diverses

Coupures d'électricités prévues à Meyrignac et à Mascombes le 6 juin.

Fin de la séance.

La secrétaire de séance,
N. URLI

Le Maire,

J.J. BOSSOUTROT

